

Projet de charte du patrimoine arboré Ville de Joinville-le-Pont

Introduction

« *Car il était impossible de n'être pas subjugué par la beauté de ces jeunes arbres en pleine santé.* »

Jean Giono, *L'homme qui plantait des arbres*

La charte du patrimoine arboré que j'ai souhaité en collaboration avec le Comité Consultatif Environnement marque l'engagement de ma majorité à faire du développement durable une réalité.

Ce nouvel outil qui se veut simple mais engageant s'ajoute à d'autres dont nous nous sommes dotés au cours des derniers mois dans le but de valoriser notre environnement : lutte contre le gaspillage d'énergie, renforcement du tri sélectif, développement des déplacements doux, etc.

Je me souviens de décembre 1999. La France, Joinville y compris, est la proie des tempêtes Lothar et Martin. Partout, un même constat : par milliers, les arbres sont gravement mutilés. Ce triste épisode a marqué les esprits. Les Joinvillais ont alors vu toute la fragilité d'êtres vivants pourtant plus grands et durables qu'eux : les arbres ne sont pas éternels. Sensibilisés à leur sort, les citoyens comprennent que dans la vie de tous les jours, les arbres plantés en ville subissent de nombreuses agressions. L'arbre est un être vivant. Il est donc soumis à des agressions, biotiques (parasites insectes, champignons) ou abiotiques (chaleur, stress hydrique) parfois liées à l'activité humaine (asphyxie racinaire par compactage, sel de déneigement, blessures liées au stationnement, etc.). Affecté l'arbre peut devenir dangereux en raison du risque de chute de branches ou de rupture du tronc. Cette dangerosité dépend du lieu (cour d'école, voie publique) et du défaut identifié sur l'arbre.

Les arbres n'ont pas toujours été acceptés dans la cité. Malgré leur attrait symbolique qui a traversé les civilisations l'urbanisation les a longtemps laissés de côté. Pourtant l'arbre a toute sa place en ville. Ses fonctions écologiques de réduction de l'impact des gaz à effets de serre et de modération des pics de chaleur dans le contexte du réchauffement climatique sont reconnues. Ses impacts esthétiques et sociaux sont appréciés de tous. Ils sont une part essentielle de notre qualité de vie.

Nous devons donc lui rendre la ville viable et à ce titre préserver et améliorer notre capital arboricole. C'est un enjeu sur lequel les générations futures de joinvillais nous demanderont légitimement des comptes. Je veux pouvoir leur assurer que nous avons répondu présents.

La *Charte du patrimoine arboré* nous éclaire sur les gestes et les actions à poser, collectivement et individuellement. Je lui assigne 6 objectifs clairs : connaître, protéger, gérer, renouveler, développer, communiquer.

O. Dosne

Partie 1 - L'arbre en ville : connaître pour protéger

- Les contraintes de l'arbre en ville¹

Le milieu urbain est particulièrement hostile à la survie de l'arbre. On compte plusieurs facteurs :

- **La pollution atmosphérique** : le dioxyde de soufre (SO₂) provenant de la combustion du charbon et du fuel entraîne l'augmentation de la transpiration et donc une plus grande sensibilité à la sécheresse ; les particules, poussières et aérosols qui proviennent de la dégradation de matériaux (bâtiments, pneus, freins, chaussées, etc.) forment une couche sur les feuilles qui gêne l'absorption de la lumière et donc la photosynthèse ; les métaux lourds (dont le principal est le plomb, qui vient de la combustion des essences) sont peu absorbés par les feuilles, ils s'y déposent avec les poussières et sont lessivés par la pluie. Leur accumulation dans les sols n'est pas sans conséquence pour les plantes.
- **La pollution par les sels de déneigement** : la concentration en sel, associée à d'autres facteurs, est considérée comme l'une des causes principales de mortalité des arbres en villes. La présence du sel réduit les disponibilités en eau et sels minéraux en bloquant le phénomène d'absorption ou en détruisant les racines par corrosion.
- **Les sols sont souvent très compactés par le piétinement, le tassement et les vibrations**. Ce phénomène entraîne une mauvaise aération et donc une croissance réduite des racines. Cela se traduit par une diminution de la capacité d'absorption de l'eau et des minéraux. Par ailleurs, les sols urbains ont une nature hétérogène et totalement imprévisible (de par la présence de nombreux matériaux artificiels). Cela conduit à un développement atypique des systèmes racinaires.
- **80 % des eaux de pluies disparaissent dans le réseau d'assainissement**. Les revêtements imperméables ne permettent pas le passage de l'eau, mais, en même temps, ils diminuent l'évaporation du sol.
- **Le ramassage des feuilles et brindilles empêche la formation de litière** et donc le phénomène de restitution des éléments minéraux (en conditions normales, 80% des sels minéraux retournent au sol après dégradation de la litière par les micro-organismes). De ce fait, on observe des carences en certains éléments nutritifs et des excès en d'autres, ce qui peut nuire à la croissance des végétaux.
- **Mutilation du système racinaire** : très fréquente lors des travaux de voirie. Elle peut provoquer une importante réduction de la croissance, voire, conduire à long terme à la mort de l'arbre.
- **Elagages et défoliation** : l'arbre d'alignement a une occupation de l'espace limité, cela implique qu'il faut contraindre la croissance de sa couronne, mais la taille doit être pratiquée avec discernement. Il faut éviter la coupe de grosses branches car cela occasionne des plaies et entraîne l'installation d'une pourriture qui peu à peu creuse le tronc jusqu'aux racines et conduit à la mort de l'arbre à moyen terme. Il faut aussi préserver les zones d'accumulation des réserves sous peine de déséquilibrer la physiologie du végétal.

- Etat des lieux du patrimoine arboricole

Un inventaire a été réalisé en 2009. Il porte sur l'ensemble des plantations gérées par la ville de Joinville-le-Pont. Il se présente sous la forme d'un cahier recensant chaque entité identifiée.

Cet outil de base, mis à jour régulièrement, permet de bien comprendre la composition (essence, emplacement, âge et envergure) et la qualité (état de santé, valeur, valeur de remplacement, historique des interventions et des plaintes, etc.) du patrimoine arboricole de la ville. Cela est capital pour établir des stratégies d'intervention telles que l'abattage des arbres morts ou dangereux, le remplacement des arbres abattus, le programme d'entretien, la planification des ressources

¹ Source : Gérard Bory, Directeur du laboratoire de Physiologie de l'Arbre à l'université de Paris 7.

d'entretien, l'évaluation des essences choisies en fonction des lieux et l'établissement du programme de plantation.

Partie 2 – Les bonnes pratiques

- Favoriser la diversité des essences plantées

La Ville veillera à accroître la diversité des essences d'arbres au moment d'effectuer de nouvelles plantations. La biodiversité végétale est la seule réponse efficace, économique et durable à tous les problèmes de pathologie végétale, pour toutes les espèces et dans tous les milieux. Elle favorise la stabilité écologique en réduisant les populations d'insectes et les sources de maladies pouvant causer des infestations et des épidémies. En plus d'assurer une meilleure viabilité des arbres, elle permet de réduire les frais liés à leur entretien, à leur emplacement et à l'utilisation de pesticides.

La diversification des essences aide également à consolider et à modeler les paysages en formes, en couleurs et en rythmes. Par exemple, l'utilisation de conifères, peu allergènes, dans les espaces propices, notamment pour créer un écran visuel le long des voies ferrées et des autoroutes ou dans les parcs, permet d'améliorer la qualité de vie et d'embellir les lieux publics à longueur d'année.

- Bien gérer les fosses de plantation des arbres

La Ville adopte des pratiques de plantation qui permette la saine croissance des arbres. Les nouvelles fosses de plantation devraient idéalement comporter un volume minimal et un sol permettant une croissance appropriée du système racinaire. Lorsque cette pratique est impossible, une autre technique permettant le développement des racines pourra être utilisée (ex. : mélange terre-pierres).

Il s'agira de veiller, dès la plantation, à :

- la préparation du sol,
- le volume de terre suffisant,
- le mélange terreux de qualité : il assure l'alimentation de l'arbre et permet son ancrage. Essayer de reconstituer un profil naturel : gradient de matière organique dans le sol par apport de compost.

- Protéger les arbres

La pose d'un système de tuteurage adapté au lieu de plantation et à la force des végétaux (tuteurage quadripode, tripode, bipode, en biais.) se fera systématiquement ainsi que la mise en place de protection du tronc après plantation pour éviter l'apparition d'échaudure.

Des précautions indispensables doivent être prises pour sauvegarder la vie d'un arbre lors de la réalisation de travaux de fouille à proximité. La protection des arbres lors de chantier de proximité doit respecter les règles suivantes :

- Garder une distance raisonnable entre la tranchée et le tronc. En cas d'absolue nécessité d'intervention, les travaux à proximité des racines doivent impérativement être effectués manuellement.
- Prévoir une protection des troncs et écorces qui assurent le maintien de l'arbre et la conduite de la sève.

Sachant que toute blessure de l'écorce est une atteinte aux tissus vitaux de l'arbre, il est indispensable de protéger les troncs préventivement en cas de chantiers de proximité, tout en interdisant le dépôt de matériaux et matériels aux pieds des arbres. Il est important que ces dispositifs soient réalisés dans les règles de l'art (protection de la base du tronc jusqu'à la première charpentière basse, isolation du tronc par mise en place d'un dispositif non blessant pour l'arbre).

Le collet (base du tronc particulièrement fragile) et les racines, organes nourriciers, ne tolèrent aucune

perturbation sans risques de graves conséquences sur l'avenir de l'arbre. Aussi, tout dépôt de matériaux, tout déversement de produits toxiques ou tout autre changement brusque des conditions de croissance à proximité d'un arbre doivent être proscrits.

- Suivre le développement des arbres

Un programme d'entretien, d'irrigation et de suivi des jeunes arbres de rue durant les quatre premières années suivant leur plantation est indispensable. C'est au cours de cette période que les arbres surmontent normalement le choc de la transplantation. Pour éviter la mortalité, un suivi régulier des nouveaux arbres est donc absolument nécessaire.

- Vers un entretien raisonné

La Ville a conscience de l'importance de la préservation des espèces et souhaite pratiquer autant qu'elle le peut les méthodes et techniques respectant la sauvegarde de celles-ci. La gestion écologique des espaces verts refuse le « tout chimique ». Une démarche globale de protection intégrée des arbres doit recourir à des méthodes naturelles visant à maintenir les agresseurs des plantes au-dessous d'un seuil de nuisance économique ou esthétique. La Ville s'engage à ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur les arbres.

La taille des arbres doit répondre à des critères stricts d'ordre biologique, de sécurité et esthétique. Ces prescriptions qui portent aussi bien sur les tailles de formation que sur les tailles d'entretien. Elles s'adressent aux services techniques et à certains concessionnaires ainsi qu'aux entreprises pour lesquelles elles travaillent.

La taille de formation commence dès l'année suivant la plantation pour aider l'arbre à acquérir la forme équilibrée, souhaitée à terme par les gestionnaires et tenant compte des contraintes de milieu. La formation des arbres comporte l'élimination des branches gênantes, mal orientées ou en surnombre pour l'équilibre de la future charpente. Les interventions régulières permettent de n'intervenir que sur des sections de faible diamètre (normalement inférieures à 5 cm). La régularité est la condition de réussite de la taille de formation qui s'étale en moyenne sur les 10 à 20 ans suivant la plantation, à raison d'un rythme annuel pour n'intervenir que sur des branches de petite section. L'époque hivernale est favorable à la pratique de ces tailles, pour permettre une bonne vision de l'architecture de l'arbre (la période juste avant le démarrage printanier de la végétation est conseillée). Une taille en vert n'est cependant pas exclue, dans la mesure où elle peut permettre, par une intervention très légère, d'orienter la pousse estivale, à condition cependant d'être effectuée en juin ou début juillet.

La taille d'entretien est un « toilettage » de l'arbre qui permet son embellissement par suppression de la végétation anarchique, garantit la sécurité des usagers par élimination du bois mort et aide à son maintien en bonne santé par éradication d'une éventuelle végétation parasite. Ce toilettage consiste à éliminer les branches mortes ou dépérissantes, les chicots, les gourmands sur le tronc et la base des charpentières, les drageons, la végétation parasite. La prestation comporte également la reprise des branches cassées et des anciennes coupes, ainsi que les branches gênantes pour le gabarit routier, la signalisation, les réseaux.... La taille en vert est recommandée (meilleure vision du bois mort).

La Ville pratique une taille raisonnée encore appelée « douce » des arbres. Elle s'engage à :

- **Ne pas éliminer plus de 30 % du volume initial du houppier.** La taille élimine une partie des réserves (amidon et sucres contenus dans le bois) et de la masse foliaire qu'il contribue à la vie et à la croissance de l'arbre. L'arbre réagit à une élimination trop importante de branches par la fabrication de rejets, pour reconstituer la surface foliaire.
- **Couper des branches de faible diamètre** (branche de diamètre inférieur ou égal à 5 cm) : le recouvrement des plaies sera ainsi plus rapide et elles risqueront donc moins de s'infecter.
- **Respecter l'emplacement et l'angle de la coupe pour ne pas altérer le bourrelet cicatriciel** : effectuer la coupe dans le plan joignant l'extérieur de la ride de l'écorce et l'extrémité du col de la branche (pas toujours très visible), sans altérer le cambium qui formera les tissus de recouvrement de la plaie. La coupe doit généralement être perpendiculaire à l'axe de la branche à éliminer.

- **Effectuer des coupes nettes et franches** : utiliser des outils bien aiguisés. Pour éviter les déchirures (notamment lors des tailles en vert) effectuer la taille des branches lourdes en deux temps.

Partie 3 – Concerter et communiquer

La Ville reconnaît le citoyen comme intervenant de premier plan dans le développement et la conservation des arbres urbains tant publics que privés. Elle entend donc accroître la visibilité des interventions exemplaires et mettre à profit la connaissance et la vigilance du citoyen pour préserver ces arbres.

La Ville informera les joinvillais de la mise en oeuvre de la *Politique de l'arbre* au moyen d'outils de communication tels que dépliants ou brochures et par l'intermédiaire de son site Internet.

Par ailleurs, la Ville Joinville souhaite collaborer au développement de ce capital avec certains partenaires institutionnels ou associatifs, tels que le réseau scolaire (opérations de sensibilisation destinées tout particulièrement aux enfants).

La Ville s'engage à concerter et communiquer, notamment par l'organisation de réunions publiques, avec les riverains préalablement à toute opérations d'aménagement qui impacte significativement le patrimoine arboré.

La Ville s'engage par ailleurs à initier la mise en place de coopérations formalisées avec le Conseil Général du Val-de-Marne et Voie Navigable de France sur la gestion du patrimoine arboré dont ils pont la charge sur le territoire de la commune.